Image not found or type unknown

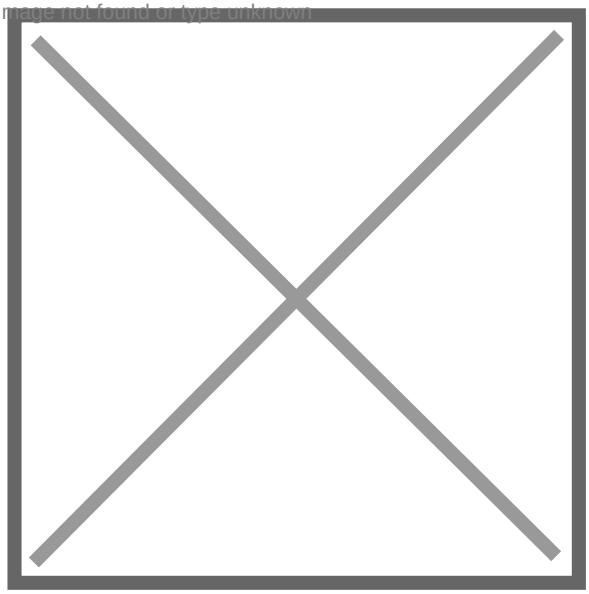

Harcèlement culture et formation

Par **liloow**, le **03/01/2014** à **01:14**

Bonjour,

En novembre 2013 je fais une demande de documentation à Culture et Formation pour, éventuellement, suivre une formation de secrétaire médicale. Très vite je suis contacté, j'ai toute les qualités, blablabla. Tout s'enchaîne très vite, jusqu'à là dernière étape de mon inscription. Seulement voilà, en prenant connaissance des différents avis et après réflexion je décide de ne pas procéder à la signature définitive de mon contrat. J'envoie donc le bordereau de rétractation en recommandé avec AR comme indiqué sur leur offre de vente. Mais il semble ne pas en tenir compte, et m'appelle sur mon portable et mon fixe me demandant de valider la dernière étape de mon inscription. Je crois rêver. Du coup je ne répond pas au tél, je ne leur doit rien vu qu'il n'y a pas de signature définive de ma part. C'est grave leur façon de faire, à croire qu'ils ont du temps à perdre. J'ai même renvoyé un autre recommandé avec AR afin de leur dire que je m'étais rétracté et que ce qu'il faisait était du harcèlement. Le lendemain, de nouveau des appels et cette fois j'ai un message d'une bonne femme pas trop de bonne humeur qui me dit qu'ils n'arreteront pas, qu'ils doivent impérativement m'avoir au tel afin de m'expliquer la bonne marche à suivre !!!!! N'importe quoi. Pour l'instant, ils se limitent à des appels mais j'espère que cela n'ira pas plus loin autrement je porterai plainte ou alors je continue simplement d'ignorer. Si quelqu'un a une solution ???? Merci de votre aide.

Alors, surtout, s'il y en a qui hésitent à suivre cette formation, réfléchissez bien car après ils ne vous lachent plus.

Par **amandine50**, le **28/01/2014** à **16:19**

bonjour,
moi aussi probleme avec culture et formation!
jai souscrit lr
e contract en juin 2013 apparament le certicat delivré en fin de formation n'est pas valable il s'avére que c'est une formation couteuse 1500 euros et que je paie 50eur tous les mois sachant que je suis maman au foyer je penser reprendre une activité apres cette formation mais apparament qui n'est pas valable que dois je
faire je voudrais arrété mais peur des couriers et des harcelements que je pourrais avoir....

Par **liloow**, le **28/01/2014** à **23:21**

moi, il continue de m'appeler plusieurs fois /jours sur le portable et le fixe, ils ont encore rien compris c grave. en faite leur façon de faire me fait penser à une plate forme téléphonique, ils appelent tout les jours plus ou moin aux meme heures sur le portable et après sur le fixe avec 2 numéros différents, on ne sait jamais si je décroche. on rajoute à ça les mails et sms, vraiment ca craint. amandine franchement je te dirais d'arreter, mais ca risque d'être compliqué, est ce que tu as dépassé ton délai de rétractation? moi qu'est ce que je suis contente d'avoir stoppé tout ca avant d'avoir débuté réellement cette formation car comme je n'ai pas signé je ne suis pas tenue par le contrat. ouf

Par **gusom974**, le **02/09/2014** à **11:00**

Bonjour à tous
Comme vous j'ai souscrit (à mon grand regret) un contrat avec cette structure (qui me semble de plus en plus malveillante)à une période difficile de ma vie (séparation) et la formation proposée me semblait intéressante. les premiers contacts se sont avérés cordiaux,j'avais une interlocutrice privilégiée (ce qui n'a pas duré, puisque depuis j'ai eu pas moins de 6 référents différents.
ma situation financière ne permettant plus de continuer (faire manger mon fils me semble plus important) j'ai interrompu les versements mensuels (50€) et depuis je subis un harcèlement de leur part. Courriers , appels, courriels. soit mais il est hors de question de leur verser quoi que ce soit à compter de ce jour. J'attends de voir jusqu'où il seront capables de pousser le bouchon.

Par **pat76**, le **04/09/2014** à **15:37**

Bonjour Gusom

Vous avez envoyé une lettre de résiliation du contrat de formation, par courrier recommandé avec avis de réception?

Par **Lauren973**, le **21/11/2014** à **10:35**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour, j'ai moi même des soucis avec culture e formation et pareil pendant deux mois ne percevant plus d'allocations car déménagement d'un pays à un autre je ne touchais plus rien, alors j'ai arrêté les prélèvements de 15€ (j'ai deux enfants et il m'était plus important de les nourrir avec ske mon père m'envoyai le temps de repercevoir mes allocations) du coup maintenant ils me harcèlent ont même dit qu'un huissier était passer à mon domicile ! alors je ne ceii pa koi faire

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **16:42**

Bonjour Lauren

Vous aviez envoyé une lettre de résiliation du contrat par courrier recommandé avec avis de réception et vous avez gardé une copie de cette lettre?

Vous avez trouvé un avis de passage d'un huissier dans votre boîte à lettre?

Par **Oce33**, le **08/12/2014** à **14:29**

Bonjour, à tous.
J'aimerais moi aussi résilier mon contrat chez eux, je suis dans les délais car cela fait deux mois et un jour que je suis chez eux, comment doit je m'y prendre?

Par **sehrish**, le **12/12/2014** à **01:31**

Bonsoir,
Je me suis inscrite à cette formation mais très vite j'ai été averti par ma conseillère de résilier mon contrat. Dans un délai de 3 mois j'ai envoyé le courrier avec AR mais depuis je me fait harceler sans cesse. J'ai envoyé d'autres courriers avec AR mais ils refusent de m'écouter et un huissier me harcèle par courrier. De même que hier j'ai reçu un courrier dans lequel il est écrit qu'un huissier va passé la semaine prochaine à mon domicile pour une saisi. Pensez vous que c'est une arnaque ou il peut vraiment faire une saisie? Dans tous les cas je ne paierai pas un centime sachant que je suis en règle. Merci pour vos commentaires

Par **Lauren973**, le **12/12/2014** à **22:18**

bonsoir, non je n'ai jamais résilié malheureusement. oui j'ai en effet reçu à mon ancienne adresse un courrier de passage d'un éventuel huissier, puis un sms disant que l'huissier passerai aujourd'hui, le problème c'est que le sms ne m'était pas destiné, c'était le nom d'une autre personne

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mama34**, le **13/01/2015** à **22:19**

Bonsoir j'ai besoin d'aide s'il vous plaît j'ai le même souci, jen peux plus des appel message mail je ne sais plus quoi faire je n'est pas donner signe de vie après la signature de mon contrat.
Merci de votre aide

Par **pat76**, le **14/01/2015** à **15:01**

Bonjour mama34

Vous avez envoyé une lettre de résiliation du contrat par courrier recommandé avec avis de réception?

Vous avez gardé une copie de cette lettre de résiliation?

Par **lynda59**, le **10/04/2015** à **17:12**

Ne craigniez absolument rien de culture et formation, déjas c est 1 centre d'appelle téléphonique sur Valenciennes,50 a 60 personnes dans des box comme des lapins qui passent 200 appelles par jours , ils se font passer pour des conseillées, mais se sont juste des vendeurs payé des clopinettes avec la pression malsaine d'un petit chef tyrannique qui leur rappel qu ils en font jamais assez ,les huissiers sont en faite des employés du service recouvrement voir même un ou une collègue de celui qui vous a vendu le contrat afin de pas perdre d'argent sinon au revoir la prime du vendeur .Ne validez rien par internet car vous signez un contrat et non 1 réservation et 1 conseil ,Changez de numéro de tel et adieux les en-merdes .....

Par **chris500**, le **04/07/2015** à **01:05**

bonjour! je reside en guadeloupe et je n'ai pas vraiment le choix d autre que la correspondance mais je suis intéressé par leur structure du fait de proposer quatre sessions d'examen par an sur différentes ville en france? est ce vrai: paris, lyon, bordeaux.... Mais il est vrai que le prix est très eleve?il sont tout de meme inscrit sur le site des rncp pour donner droit depuis 2011 au titre professionnel de certification;quoi de nouveau su culture et formation depuis 2013 nous sommes en 2015?
merci davance de témogner de votre vecu depuis ces deux ans.

Par **missssss**, le **06/07/2015** à **17:04**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

J'ai des problèmes avec Culture et formation et apparemment je ne suis pas la seule.. Voilà maintenant quelques mois que j'ai voulu résilier sachant que je ne travaillais plus donc je ne pouvais plus leur donner 76 euros par mois j'ai donc envoyé une lettre avec accusé de réception avec écrit comme quoi je ne percevais plus de revenus et donc que je voulais résilier mon contrat avec eux avec écrit le numéro de l'article L 444-8 ensuite ils m'ont appeler et je leur ai di que c'était des ecrocs que je ne pouvais plus payer et qu'à cause d'eux je me retrouver à découvert sans cesse et c'est de là que j'ai bloquer mes prélèvements automatiques et ils m'ont répondu aussi qu'ils pouvaient baisser mon échéances de la formation au lieu de 76 euros ils me l'a faisait à 36 euros et je leur ai expliqué que lors de mon entretien avec un conseiller de là-bas ion c'était mis d'accord pour une durée de 3 mois donc au bout de 3 mois ma formation été finie. Mais voilà depuis je reçois des lettres de menaces une dame du bureau de justice et contentieux m'a appeler une autre de culture et formation m'a donner un délais pour régler la somme de 304 euros en deux jours alors qu'il y a un mois c'étais 980 euros pour dire que c'est bien de l'escroquerie mais je n'ai pas encore eu de courrier d'un huissier. Par contre la formation m'a renvoyer une lettre pour faire suite à mes courriers et mails de résiliation en me disant qu'il mettait impossible de résilier mon contrat parce que mon inscription datée de plus de 3 mois le temps de ma formation dont les 76 euros et que s'il s'agissait de problèmes financiers que je leur donne un plan d'apurement de mes dettes et c'est toujours la même lettre normal ?Que dois-je faire ? Parce que là j'en peux plus

Par **moi45**, le **07/07/2015** à **11:01**

Bonjour,le service de contentieux vient de me tel ils me demandent 297€ somme que je ne peux donner et si je ne paye pas avant vendredi ils font appel a un juge d'instruction!ils ne me font pas peur!et je ne tepondrais plus a leurs coups de fils

Par **missssss**, le **07/07/2015** à **15:39**

Moi aussi je ne répond plus j'ai bloqué tous leurs numéros et je leur ai pas redonner ma nouvelle adresse et je ne leur filerai pas un seul centimes à ses escrocs..

Par **morgane1985**, le **08/07/2015** à **10:13**

missssss et moi 45 pourquoi parler de problème avec culture et formation? depuis Octobre 2013 je suis en pseudo conflit avec eux mais plus d'un an que je n'ai plus aucune nouvelle, j'ai stoppé tous les prélèvements, et changer de numéro de téléphone (bon pour moi changements radicaux mais aussi pour d'autres raisons perso) Alors, vous avez envoyer une lettre recommandé en accusé réception pour résilier votre contrat ? si oui ils ont 8 jours pour vous répondre par recommandé sinon c'est qu'ils acceptent (malgré eux) votre demande de résiliation donc votre contrat est échu de droit ! de plus ils sont dans l'obligation de vous avoir joint une copie de votre contrat et de la demande de crédit par recommandé également (ils ne

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

le font JAMAIS) je suis aussi passer par des lettres menaçantes, des e mails, des coups de fil intempestifs limite harcèlement, un recommandé pour 30 lettres simples .... menace d'un passage d'huissier que j'attend toujours depuis un an, menace de saisie (RIEN) à savoir qu'ils enfreignent le code de l'enseignement et le code de la consommation. Ils ne sont pas organisme de crédit et ne peuvent pas vous en proposer un ... 2 ans que je suis ce site de près et personne n'est aller au tribunal je vous rassures ! au prochain appel vous leur dites simplement qu'à la prochaine tentative de contact avec vous , vous irez porter plainte pour harcèlement, que vous enregistrez la conversation et qu'au vue de leurs nombreuses infractions et clauses abusives vous attendez qu'on vous assigne au tribunal pour exigez le remboursement et des dommages et intérêt pour le harcèlement subi vous verrez qu'ils vont vite se calmer pour nombreuses personnes cela à bien fonctionner. Restez calme, vous ne risquez rien du tout et d'ici quelques mois sans ceder ils vous laisseront tranquils

Par **Lune13**, le **12/07/2015** à **11:00**

Bonjour
J ai pris des renseignements sur un cap petite enfance à culture et formation j ai reçu un mail me demandant de remplir le questionnaire et un test puis de le renvoyer... Je ne l ai pas encore fait car il y a quelque chose qui me dérange!!!! L onglet documentation et présentation ne fonctionne pas...
Ma question est la suivante : comme je n est rien renvoyé je n est pas validé de dossier d inscription?
Merci par avance pour vos réponses

Par **Lune13**, le **12/07/2015** à **11:02**

Bonjour
J ai pris des renseignements sur un cap petite enfance à culture et formation j ai reçu un mail me demandant de remplir le questionnaire et un test puis de le renvoyer... Je ne l ai pas encore fait car il y a quelque chose qui me dérange!!!! L onglet documentation et présentation ne fonctionne pas...
Ma question est la suivante : comme je n est rien renvoyé je n est pas validé de dossier d inscription?
Merci par avance pour vos réponses

Par **morgane1985**, le **15/07/2015** à **11:27**

non vous n'avez rien validé du tout et pour l'instant vous ne risquez rien. Juste un conseil : ne renvoyez rien ce n'est qu'une pathétique arnaque. Renseignez vous auprès de pôle emploi ou du greta pour votre CAP ne signez rien chez eux celà vous évitera bien des soucis.

Par **Lagrenouille02**, le **21/07/2015** à **00:50**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour à tous
J'ai moi de même des problème avec eux depuis décembre 2014 ! Jai arrêter les prélèvements, fait une lettre de résiliation en recommander mais pss de réponse ! Par contre j'ai reçu plein de courrier de menace ! J'ai changer de numéros pour qu'il cesse les appels ! La j'ai reçu une lettre me disans qu'il vont faire une procédure judiciaire de recouvrement devant le tribunal d'instance .
Il me demande de payer 1120€ ainsi que les 8% et le retard ainsi que les frais de justice !
Il me dise aussi qu'un huissier pourra procéder a toute saisie !
Je ne sais pas quoi faire ! J'avais que sa me fait un peu peur la ! Doit je éncore faire la sourde oreille ou pas ? Merci de votre aide !

Par **Talihili**, le **28/07/2015** à **19:48**

Bonjour à tous!
J'écris pour savoir concernant la résiliation du contrat chez Culture et Formation.Donc j'ai beaucoup lu du mal, qu'on reçoit des menaces ,.etc...
Est-ce que y a parmi vos ceux ,celles qui ont eu l'affaire aux huissiers,tribunal ,etc...à cause de École ?Avez-vous payé le 30% qu'ils demandent?
je vous remercie pour votre réponse .
Cordialement

Par **Talihili**, le **28/07/2015** à **20:26**

Bonsoir LaGrenouille02,

Ou en êtes vous avec CultureFormation?

Le problème est-il résolu pour la somme à payer?

Par **kerfando**, le **01/08/2015** à **02:21**

Bonjour tout le monde. J'ai eu à faire à ces gens de 2011 en 2013. Ils m'ont harcelé pour le paiement des frais de formation avec des menaces: un huissier va passer; c'était téléphone, courrier chaque semaine. J'ai tout payé mais finalement, je n'ai jamais eu le temps de suivre la formation de secrétaire médicale. J'ai été pris par d'autres formations à l'université. Et à présent, en lisant tous ces commentaires, je réalise que ces gens m'ont vraiment arnaqué. Pensez qu'il y a une solution pour moi; ne serait-qu'exiger qu'ils acceptent que je reprenne la formation maintenant ? Ou dans le meilleur des cas, me faire rembourser. Je vous remercie de votre aide. Informez-moi s'il vous plaît. Merci

Par **9764k**, le **01/08/2015** à **10:31**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour bien moi c la meme chose avec culture et formation g arreter les prelevement mais pour l'instant j'attand de voir ce qui va ce passe .dans tous les cas je commence deja a avoir peur avec tout ce que je lus sur ces formum.moi sa vien de commencer cet annee 2015il 4 mois que je suis inscrite chez eux.

Par **miniiee**, le **10/08/2015** à **21:23**

Courage moi je suis la j attend ou est ce que sava nous amené d apres tout ce que j ai lu dans ce forum on risque rien ils vont abandonné à un moment. Deja 2 mois que je suis tranquille pour le moment. Mais je n ai plus peur. Au départ oui mais depuis que je suis cette forum depuis décembre. Je n ai plus peur

Par **Taminni**, le **10/08/2015** à **21:35**

Bonjour,
Depuis que j'ai envoyé ma demande de résiliation,ils me demandent indemnité de 450 euros + 54 euros tous les mois(pendant 10 mois sachant que ma résiliation est effectuée).
Ils m'appellent mais je ne décroche pas.
Voilà.

Par **Taminni**, le **10/08/2015** à **21:37**

Il n'y a aucune solution pour arrêter cette école?

Par **miniiee**, le **10/08/2015** à **21:48**

Des voleurs menteurs. Tu les calcul plus. Fait comme moi je reconnais par coeur leur adresse quand je reçois des courrier je regarde d ou sa viens si je vois que ce sont eux je le déchire sans le lire. Pour ne pas me cassé la tête avec leur sottise crois moi sa marche. COURAGE en tout cas je suis la. On se tiendra au jus. Cas mm a un moment donné ils vont laissé tombé

Par **Taminni**, le **11/08/2015** à **00:47**

Serait il possible de diffuser pleins avertissements pour que plus personne ne tombe dans leur piège??

Courage à toi aussi:))))

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **moisse**, le **11/08/2015** à **08:02**

@taminni,
Pour commencer vous feriez mieux de peser vos propos.
Lire qu'il existe de nombreuses controverses, toutes nées en général de la légèreté des contractants, ne veut pas signifier que tous les inscrits se plaignent.
Vous ignorez s'ils ne sont pas des milliers satisfaits de l'enseignement diffusé.

Par **miniiee**, le **11/08/2015** à **15:02**

Je ne pense pas que il y a des personnes satisfait de leur service car même leur diplôme ne sont pas reconnu par l'etat. (D'après ce que j'ai pu lire)

Par **moisse**, le **11/08/2015** à **17:54**

C'est cela : lire sans comprendre.
Aucune de ces écoles ne délivre un diplôme. Il s'agit de préparation à un concours ou à un examen d'état.
Certaines écoles délivrent des attestations de fin d'étude, diversement appréciées selon les branches professionnelles.
D'autres (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs) sont parvenues à faire reconnaître leur attestation de fin d'études comme diplôme reconnu par la commission des titres.
Je suis tout à fait neutre dans les controverses qui opposent les élèves à ces écoles, mais j'ai remarqué que toutes naissent à la base d'un engagement mal apprécié.

Par **Mslc family**, le **19/10/2015** à **12:55**

Ben moi je suis inscrite depuis 1 mois environ il y à des choses qui font peur sur eux du coup j'hésite à résilier.. Seulement quand on regarde bien toutes les raisons des litiges sont les mêmes les gens veulent mettre fin à un contrat après la date possible de rétractation mais quand on regarde bien pourquoi ils les traitent de voleurs alors que tout est marqué sur leur site notamment pour les frais de résiliations (30% du coût de la formation) aprés je comprend que parfois on a des problemes et qu'on ne peut plus payer mais en fait c'est comme ci on achetait un ordinateur qu'on payerait en plusieurs fois et que au bout de 1 an de mensualités on leur dit désolé j'ai un soucis je peux plus payer je bloque les prélèvements peu importe la boutique elle ne l'acceptera pas.. Et pour ce qui est du diplôme il est aussi écrit que l'école ne délivre aucun diplôme eux sont la pour la formation la préparation au concours qui lui justement nous permettre d'avoir un diplôme d'état.. Donc je comprends pas pourquoi tout le monde s'énerve en disant que leur diplôme n'est pas reconnu alors que le diplôme nous est remis une foi le concours national passé et non pas en fin de formation... Une foi la formation terminée c'est sûre qu'on ne peut pas se pointer dans une école ou un cabinet médicale en disant hey c'est bon j'ai passé ma formation..à nous de passer le concours par la suite pour

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

pouvoir être reconnu ... Eux ne nous donnent pas notre cap mais nous préparent au cap.. Aprés ils ont peut être des défauts et il y a sûrement des failles dans leur fonctionnement mais de la à dire que c'est une grosse arnaque !!!

Par **rosy32**, le **17/12/2015** à **15:33**

aucune formation à distance ne délivre de diplome, désolé vous dites que culture et formation coute cher et bien j'ai un devis du "cned" et le montant et exorbitant, et j'en ai un autre aussi de "cadis",pourquoi vous signez le contrat et après vous voulez résilier,la théorie c'est bien mais la pratique aussi,bizarre personne ne parle des stages pratiques et de la convention que met culture formation à notre disposition,c'est aussi à vous de mettre ce que vous apprenez en situation, donc mettez vous dans la tete que peut importe la formation à distance et l'établissement vous n'aurez aucun diplome dans vos mains à la fin mais juste un certificat d'étude, et c'est bien une chose que tout centre dit au début!

Par **Lagrenouille02**, le **30/12/2015** à **00:23**

Bonjour
Alors voila jai du demenager pour raison personnel et je nai pas communiquer ma nouvelle adresse a CF.Malheureusement ils ont reusie a retrouver mon adresse aller savoir comment ... jai recu un courrier se matin du bureau juridique et contentieux qui me disais de les contacter. Ce que je nai pas fait ^^ cela fait 1an que jai arreter les prelevements quand vont il arreter de nous souler ?? Jetait tranquille et la sa me re stress ... je vous tien au courant pour la suite.

Par **alexandra11**, le **12/01/2016** à **15:34**

Bonjour je fais partie aussi de culture et formation à bruxelles le contract de résiliation c est de 14 jours ou 3 mois? Bien à vous. Car je suis harcelée moi aussi

Par **Taminni**, le **12/01/2016** à **20:53**

Bonsoir alexandra11,

Le contrat de résiliation c'est de 3 mois et concernant la rétractation du crédit c'est de 14 jours. En tout cas bonne chance .

Par **Taminni**, le **12/01/2016** à **20:54**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonsoir alexandra11,

Le contrat de résiliation c'est de 3 mois et concernant la rétractation du crédit c'est de 14 jours. En tout cas bonne chance .

Par **1990mpl**, le **02/03/2016** à **11:13**

Bonjour.
Je suis inscrite de force par un monsieur de l'école culture et formation il me disait au téléphone vous avez tous les capacités de trouver du travail et blablabla mais je lui répondais que je ne pouvais pas car j'ai pas de travail et ils m'ont envoyé des livres et depuis je n'ai pas eu le temps de faire les exercices car j'ai trouvé du travail après. J'ai appelé culture et formation pour leur dire que je vais résilier le contrat avant les 3 mois et ils me disent que je ne pouvais plus et que je vais regretter après une semaine une femme m'appelle pour me dire si je ne paye pas les 1240euro j'aurais affaire à un huissier comment faire? Je reçois des coups de fils tout les jours sur mon fixe et mon portable sachant que je lui ai déjà expliqué que je dois une grosse somme à la clinique car j'étais hospitalisé car j'ai reçu en retard mon numéro de sécurité social. Ils veulent rien savoir j'ai peur que dois-je faire???? SVP

Par **1990mpl**, le **02/03/2016** à **11:16**

oui mais ils disent qu'ils vont nous trouver du travail et que on va passer notre diplome en juin alors la femme me dit que je vais passer en 2017 lol

Par **976m**, le **20/03/2016** à **14:54**

Bonjour
Je suis inscrit a Culture et formation il ya de ça 3 MOI J'ai voulu arrêter la formation bien avant les 30 Jour il m'ont dit que je pouvais pas que c'est pas bien blablabla ..... Et Actuellement je suis déscolariser et donc je peut plus payer la formation et il veulent rien savoir j'ai contacter un avocat et ma dit qu'il n’ont pas le droit de me demander une tel somme(1200) en sachant que je n'ai jamais rien reçu d'eux (livre, brochure.....) mais aussi que je n'est que 18 ans

Que doit-je faire ?

Par **alicia 59**, le **23/03/2016** à **14:38**

Bonjour
culture et formation je suis en contact ac eux depuis 4 ans. Mais je n'aime encore rien decider. Que pensez vs vraiment. Je ne vois que du négatif. Est ce vraiment une arnaque ou pas?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Valentina1**, le **07/04/2016** à **17:22**

Je voudrais arrêter pour raison financière.
J'ai dépassé le delai de 3 mois et 3 jours.
Y a t.il un vrai risque de huissier ou autre. ?

Par **Lolana**, le **04/07/2016** à **11:25**

Bonjour je me suis inscrit sur culture et formation et en ce moment je rencontre que des problèmes des harcèlement par courier par téléphone etpar émail juste parce que je envoyer un courrier pour arrêter la formation et il me réclame 500 euro en sachant je ne même pas commencer la formation et je même pas signé de contrat ils ont dis que je signé par internet je suis obligé de payer j'aurais du jamais donner mon numéro compte bancaire faite entention il ont dis qu il vont envoyer les huissier chez moi vit que je rien signé sa me fait pas peur

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **19:00**

Bonjour,
AUCUN HUISSIER NE PEUT vous menacer de saisie si aucun tribunal ne vous a condamné ou ne lui a délivré d'autorisation de saisie consefvatoire.

Par **Pamela14**, le **13/07/2016** à **12:00**

Bonjour moi même ayant voulus faire une formation je me suis inscrite et résilier pas longtemps après mais il me menace tout le temps cela devient pénible au bout d'un moment j'aimerais savoir si leur menace d'un huisier et vrai ou pas car j'ai peur merci pour vos réponse

Par **Mamounette57930**, le **06/09/2016** à **10:03**

Bonjour je rencontre les mêmes problèmes que vous suite à mon arrêt chez culture et formation quelqu'un pourrais me dire ce qui ce passe en réalité, car la aujourd'hui j'ai eu un appel du service contentieux merci beaucoup et je ne sais pas quoi faire ??????

Par **Mamounette57930**, le **06/09/2016** à **10:04**

Bonjour je rencontre les mêmes problèmes que vous suite à mon arrêt chez culture et formation quelqu'un pourrais me dire ce qui ce passe en réalité, car la aujourd'hui j'ai eu un appel du service contentieux merci beaucoup

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Kaëna**, le **13/09/2016** à **13:45**

Moi aussi j'ai le même problème avec culture et formation et sa me rassure de n'être pas la seule....et cela dure depuis 1 an!!!! Je reçois pleins de courrier et mail de menace venant du bureau de contentieux juridique....sa me soule je peux pas payer et je ne sais pas comment me débarrasser d'eux bientot il vont m'envoyer les huissiers à la maison malgré que j'ai déménagé !

Par **Lola97430**, le **13/09/2016** à **15:09**

Avais vous reussi a vous sortir de tous sa
??
J'ai commence la formation et je regrette avais vous des conseille pour moi svp
Je suis une jeune maman de 21ans c

Par **LisaMonroe**, le **14/09/2016** à **14:49**

onroe, Guadeloupe, Posté le 14/09/2016 à 14:47
1 message(s), Inscription le 14/09/2016
Bonjour,
Jai lu vos commentaires et malheuresement pour les harcelements de culture et formation vient de commencer au debut on m'avais promis qu'au bout de 3 mois la formation sera fini maintenant dit que j'avait au bout de 3 mois pour resilier mon contrat cela fait 4 mois quz je suis inscrite ,ma mere est décédé le 28 Aout 2016 donc je lai ai dit que jai d'autre obligation plus.important financierement et que je ne pouvais plus suivre leur formation ,je n'ai que 20 ans et que je me retrouve a payer les debts au pompe funèbres tout seul n'ayant pas d'emploi je nai jamais reçu la copie du contrat par courrier et avec tout ces menace par culture et formation je ne sais pas si je doit contacter un avocat ou ils vont arreter au bout d'un moment
Pour ceux qui on vécue cette horrible experience
Des conseils svp ?

Par **chloé06**, le **03/10/2016** à **15:30**

bonjour, je suis moi aussi en formation chez eux cela fais deux mois j'ai encore le temps de résilier.
je voulais savoir si vous avez signer un contrat ou autre ?
car moi j'ai recus par mail mon bulletin d'inscription mais je n'ai rien signer?
et vu que je résilie avant les trois je nest pas a leur devoir le 30% demander ??

Par **morobar**, le **03/10/2016** à **18:30**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonsoir à tous,
Résilier avant les 3 mois permet de ne devoir que 30% du cout total.
La gratuité n'est prévue que dans le délai de rétractation, mais pas dans celui de la résiliation.
De toutes façons mieux vaut résilier tout de suite plutôt qu'après les 3 mois, si on veut arrêter, et faire le gros dos en attendant que cela se passe.

Par **DzL**, le **08/01/2017** à **17:40**

Bonsoir à tous,

Je suis atterrée par le nombre de réponses négatives alors que vos pseudo problèmes ne sont dus qu'à vous et à vous même. Ils n'ont pas signé pour vous et ne vous ont d'ailleurs pas forcés à le faire. Je trouve aberrant de voir des mères, femmes au foyer, enfin des femmes en général, se permettre de conseiller d'arrêter les versements sans raisons. Enfin, il est presque impossible de finir une formation en 3 mois, je doute que vous ayez bien compris les conseiller car dans le fond plus la formation est courte et moins elle est solide et bonne. Soyez logique et fiable, parce que c'est grave d'en venir à des choses interdites par la loi en osant demander si c'est normal de cesser les versements.

Remettez vous en question

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **08/01/2017** à **19:53**

Bonsoir,
Ne signez jamais un contrat de formation sans vous être assuré que celle-ci est reconnue efficace et surtout reconnue par les employeurs.

Par **mayel**, le **10/05/2017** à **10:52**

bonjour ça fais 2 mois que j'ai arrêté les prélèvements de culture et formation et j'ai eu un seule appel d eux et après un courrier comme quoi je dois payé la totalité qui reste mais je sais pas ce qui va ce passé par la suite car j'ai dû arrêter la formation parce que je voulais une aide des professeurs mais a chaque fois que j'appel j'ai pas de retour alors pour payé il s'intéresse à toi mais pour les cours rien et ont j'attend de voir ce qui va ce passé

Par **Zill**, le **21/05/2017** à **13:49**

Hello tout le monde je pense sincèrement que vous devriez juste bloquer leur numéro. Personnellement c'est ce que j'ai fait. Je n'ai donc plus aucun stress. J'ai fait une lettre de resiliation avec Accusé de reception en invoquant le motif de cas de force majeur, j'ai deja un

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

pret sur le dos, je suis incapable de donner plus que ce que je gagne c'est a dire le rsa. Je n'ai utilisé ni leur matériel (livre) ni leur plateforme, j'estime donc que je ne leur dois rien. De plus la 1 ere fois que j'ai voulu résilier ils m'ont menacé directement de me trainer en justice. Fort sympathique le conseiller. Bref je crois qu'ils n'ont aucun droit, donc foncez!
Le msg qui m'a convaincu est celui ci
"missssss et moi 45 pourquoi parler de problème avec culture et formation? depuis Octobre 2013 je suis en pseudo conflit avec eux mais plus d'un an que je n'ai plus aucune nouvelle, j'ai stoppé tous les prélèvements, et changer de numéro de téléphone (bon pour moi changements radicaux mais aussi pour d'autres raisons perso) Alors, vous avez envoyer une lettre recommandé en accusé réception pour résilier votre contrat ? si oui ils ont 8 jours pour vous répondre par recommandé sinon c'est qu'ils acceptent (malgré eux) votre demande de résiliation donc votre contrat est échu de droit ! de plus ils sont dans l'obligation de vous avoir joint une copie de votre contrat et de la demande de crédit par recommandé également (ils ne le font JAMAIS) je suis aussi passer par des lettres menaçantes, des e mails, des coups de fil intempestifs limite harcèlement, un recommandé pour 30 lettres simples .... menace d'un passage d'huissier que j'attend toujours depuis un an, menace de saisie (RIEN) à savoir qu'ils enfreignent le code de l'enseignement et le code de la consommation. Ils ne sont pas organisme de crédit et ne peuvent pas vous en proposer un ... 2 ans que je suis ce site de près et personne n'est aller au tribunal je vous rassures ! au prochain appel vous leur dites simplement qu'à la prochaine tentative de contact avec vous , vous irez porter plainte pour harcèlement, que vous enregistrez la conversation et qu'au vue de leurs nombreuses infractions et clauses abusives vous attendez qu'on vous assigne au tribunal pour exigez le remboursement et des dommages et intérêt pour le harcèlement subi vous verrez qu'ils vont vite se calmer pour nombreuses personnes cela à bien fonctionner. Restez calme, vous ne risquez rien du tout et d'ici quelques mois sans ceder ils vous laisseront tranquils"

Pour répondrea Dzl c'est vrai et c'est faux. Ex : j'suis loin d'être conne néanmoins, c'est arrivé a un moment de ma vie ou je me cherchais et ils m'ont vendu ça comme un rêve et j'ai marché parce que je l'ai voulu certes mais aussi parce que c'est leur specialité de te faire acheter un rêve. Quand t'as rien dans les poches pas de diplômes bah tu te dis et si je pouvais m'en sortir avec celui la? Alors c'est bien gentil de juger les autres d'un coup en mode "vous êtes inconscientes! vous avez signé toutes seules comme des grandes" mais ici on cherche du soutien, pas a se faire juger ça on se le prend dans la gueule par lettre recommandé et coup de téléphone. Si tu veux eveiller les consciences va sur un autre topic celui n'est pas le bon. Je ne dis pas que ce que tu fais est mal, juste maladroit en fait. Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord avec toi. Je dis juste que malheureusement tu as l'air de jugé assez vite et d'en tirer une certaine satisfaction en plus. Bref, prends le temps de réflechir aux conséquences de tes actes. C'est à a cause de ce genre de message que certaines filles plus jeunes que moi (pour info j'ai 26ans) ne se sentiront plus légitime à demander de l'aide et ce n'est pas le but.

Bien cordialement!

Par **Zill**, le **21/05/2017** à **13:57**

Ah et je tiens a rajouter ce que j'ai lu sur un autre forum :)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

"Bonjour

Il n'y a pas de huissier au BRC qui est uen entite de Culture et Formation.

Vous avez résilié votre contrat par lettre recommandée avec avis de réception?

Depuis quelle date avez-vous arrêté de payer?

ne vous effrayer pas des lettres de Culture et Formation.

Si le contrat d'enseignement à distance et le contrat de crédit à la consommation qui vous ont été obligatoirement envoyés en deux exemplaires par courrier recommandé par Culture et Formation sont les mêms que ceux reçus par différents élèves de cet établissement d'enseignement à distance, ils sont en infranction avec les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance et en infraction avec les articles du Code de la Consommation qui régissent le crédit à la consommation.

Un juge prononcera la nullité du contrat.

Si un huissier (ce qui serait très étonnat) venait vous signifier une ordonnance d'une requête en injonction de payer, vous aurez un mois à compter de la date de la signification pour faire opposition à cette requête en injonction de payer.

L'affaire viendra alors automatiquement devant un juge.

Vous avez un contrat avec Culture et Formation alors pourquoi est-ce à Distancia que vous devriez payer?

Vous ne payez rien et vous attendez la suite.

Par contre, vous allez vite allez voir une assitante sociale afin qu'elle vous remette une attestation qui indiquera vos difficultés fiinancières depuis (DATE/MOIS/ANNEE) et que de ce fait vous n'étiez plus en mesure de payer des cours d'enseignement à distance.

Vous vous ferez remettre par le Pôle Emploi, une attestation indiquant les indemnités que vous avez perçu chaque mois depuis 2011.

Lorsque vous aurez ces deux attestations, vous enverrez une lettre recommandée avec avis de réception à Culture et Formation dans laquelle vous préciserez que suite à vos difficultés financières depuis l'année 2011, vous n'êtiez plus en mesure de payer la formation et que de ce fait voous confirmer la résiliation du contrat que vous aviez demandé par téléphone et que Culture et Formation vous avait refusée.

Vous précisez que vos difficultés financières sont pour vous au visa de l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code de l'Education un cas de force majeure qui motive votre résiliation.

Vous indiquez que tout litige se règlera devant le juge compétent et quà cet occasion vous demanderez au jge de vérifier si votre contrat d'enseignement à distance remis par Culture et Formation l'a été en respect des articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Vous ajoutez qu'en cas d'infraction à ces articles, vous demanderez au juge de prononcer la nullité du contrat.

Vous précisez que vous en ferez de même pour le contrat de crédit à la consommation.

Vous indiquez que vous allez informer le Recteur de l'Académie dont dépend Culture et Formation de la situation.

Vous ajoutez également que si une ordonnance en injonction de payer vous était signifiée par voie de huissier, vous ne manquerez pas d'y faire opposition au visa des articles 1412 et 1416 du Code de Procédure Civile qui vous en donne le droit.

Vous joindrez les deux attestations à votre lettre.

Vous garderez une copie de chaque attestation et de votre lettre."

source : http://www.experatoo.com/droit-de-la-consommation/contentieux-culture-formation_107336_1.htm#.WSF_62iLSUk

Par **morobar**, le **21/05/2017** à **16:34**

Bonjour,
C'est un peu facile tout cela;
[citation]Un juge prononcera la nullité du contrat[/citation]
On commence à voir passer des décisions concernant des établissement d'enseignement à distance, et les contrats ne sont pas annulés.
[citation]Par contre, vous allez vite allez voir une assitante sociale afin qu'elle vous remette une attestation qui indiquera vos difficultés fiinancières depuis (DATE/MOIS/ANNEE) et que de ce fait vous n'étiez plus en mesure de payer des cours d'enseignement à distance.
Vous vous ferez remettre par le Pôle Emploi, une attestation indiquant les indemnités que vous avez perçu chaque mois depuis 2011.
[/citation]
Tout cela c'est du vent, le seul motif de résiliation possible est le cas de force majeur, les difficultés financières n'en font pas partie, d'autant qu'en général elles existaient ou prévisibles à la conclusion du contrat.
[citation]Vous ajoutez qu'en cas d'infraction à ces articles, vous demanderez au juge de prononcer la nullité du contrat. [/citation]
En aucun cas.
On demande l'annulation et on expose pourquoi.
Le juge étudie vos arguments, et votre affaire prospère ou vous succombez.

Par **lilimoto**, le **25/05/2017** à **20:19**

bonjour, je suis inscrite depuis le 12/03/2017.
je viens de tomber sur votre forum et je suis donc un peu inquiète par les quelques message que j'ai pu lire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

pourquoi avez vous arrêté la formation ?
je suis actuellement en reconversion professionnelle donc je veux pas risquer des problèmes avec cette formation et surtout perdre mon temps..
en plus je suis sur le groupe Facebook d'entraide et la bas que des gens qui sont satisfait et qui ont trouvé du travail....

je vous remercie d'avance de votre réponse..

Par **Zill**, le **26/05/2017** à **13:39**

Morobar, du coup qu'est ce qu'on peut faire vu que tu as l'air bien au courant? J'ai décidé de contacter un avocat du TGI de mon département pour voir ce qu'ils pouvaient me proposer actuellement.

Est ce que tu lorsque tu as envoyé ta lettre de résiliation sur recommandé et qu'ils ne répondent pas, ils consentent obligatoirement?

Lilimoto, ne t'inquietes pas, j'ai arrêté cette formation simplement parce qu'elle n'est pas véritablement reconnue, et que ça ne m'interessait pas. On m'a vendu un bac+2 alors qu'en réalité c'est juste un niveau bac. J'ai donc choisi de quitter cette formation, et j'ai fait une autre formation avec pôle emploi qui m'a financé. :) Donc si tu veux faire secretaire médicale continue, si tu as envie d'une autre option y'en a beaucoup d'autres. A toi de chercher apres

Par **morobar**, le **26/05/2017** à **17:56**

Bonsoir,
[citation]Morobar, du coup qu'est ce qu'on peut faire vu que tu as l'air bien au courant[/citation]
Je réagis uniquement sous l'angle juridique.
Il commence à y avoir quelques décisions, et elles ne sont pas en faveur du client.
En effet celui-ci signe un contrat, puis le résilie sans motif acceptable.
Que la plupart des écoles n'aillent pas au bout de leurs procédures de recouvrement, c'est surtout parcqu'on ne tond pas un œuf, et si le client ne peut pas payer, il est inutile de le traîner devant un tribunal parfois lointain, pour avoir une décision favorable mais inexécutable.
Il en irait différemment si l'angle d'attaque portait sur la qualité du service qui bien souvent manque de consistance, devoirs non corrigés, professeurs aux abonnées absents...
Mais s'arquebouter en pensant qu'un difficulté financière est un cas de force majeure, c'est franchement méconnaitre le sens de la formule.
Prétendre à une déception sur la reconnaissance du diplôme délivré c'est se fourvoyer.
Soit l'école délivre un certificat de scolarité, soit elle prépare aux examens d'état.
Aucune ne délivre un diplôme reconnue par la commission des titres.

Par **Loup**, le **01/06/2017** à **16:57**

Bonjour , moi aussi j'ai des soucies avec culture et formation .. je me suis inscrite en mai 2015

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

quand j'ai voulu arrêter j'avais dépasser le délai de rétractation évidement ..!
De plus on m'avait bien certifier avoir un diplôme à la fin de formation alors que c'est un certificat de fin de formation qui ne vaut absolument rien ! De plus je payer 92euros par mois , me retrouvant au chomage et voulant arrêter depuis un moment je ne pouvais plus assurer le paiement . J'ai contacter la formation en demandant de baisser les mensualités ils m'ont répondu que ce n'était pas possible seulement de 46euros pendant 4mois . du coup j'ai fait opposition depuis ils me harcèlent d'appels de mails et de courriers . J'attend de voir la suite mais en aucun cas je payerai 1 sous de Plus !! Je sais pas si pour certaines personnes il y'a eu des (sanctions) tenait moi au courant merci !

Par **Loup**, le **01/06/2017** à **16:58**

Bonjour , moi aussi j'ai des soucies avec culture et formation .. je me suis inscrite en mai 2015 quand j'ai voulu arrêter j'avais dépasser le délai de rétractation évidement ..!
De plus on m'avait bien certifier avoir un diplôme à la fin de formation alors que c'est un certificat de fin de formation qui ne vaut absolument rien ! De plus je payer 92euros par mois , me retrouvant au chomage et voulant arrêter depuis un moment je ne pouvais plus assurer le paiement . J'ai contacter la formation en demandant de baisser les mensualités ils m'ont répondu que ce n'était pas possible seulement de 46euros pendant 4mois . du coup j'ai fait opposition depuis ils me harcèlent d'appels de mails et de courriers . J'attend de voir la suite mais en aucun cas je payerai 1 sous de Plus !! Je sais pas si pour certaines personnes il y'a eu des (sanctions) tenait moi au courant merci !

Par **po83**, le **08/06/2017** à **09:09**

Bonjour je suis dans le même cas que vous j'ai voulu commencé une formation de secrétaire médicale mais au bout de deux mois je les est appelé et j'ai envoyé des mail afin qu'il m'explique comment résilier le contrat et il m'ont répondu bien après les 3 mois en me disant que j'aurai du envoyé une lettre.
Maintenant je reçois des appels et des messages sur Facebook du bureau contentieux qui me menace qu'un huissier passe mais je n'ai pas d'appartement je suis dans une chambre d'un centre de formation ou je suis il me demande de rembourser la totalité de la formation sous 48h alors je ne sais ps comment faire j'ai seulement 18 ans je suis seul aucun parent derrière moi pour m'aider et je ne gagne que 310€ par mois je commence vraiment a paniquer j'en dort plus je suis vraiment très stressée

Par **Loup**, le **12/06/2017** à **13:27**

Po83 , ne t'inquiète pas moi aussi ils font qué m'harceler m'appellent m'envoient des courriers jai tous bloquer et fait opposition à mon compte et je ne répond plus ! Ce sont des arnaqueurs . Laisse couler et bloque leurs numéros! Ils essayeront avec d'autres fixe ou portables mais ne répond pas il te feront rien

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Loup**, le **12/06/2017** à **13:27**

Po83 , ne t'inquiète pas moi aussi ils font qué m'harceler m'appellent m'envoient des courriers jai tous bloquer et fait opposition à mon compte et je ne répond plus ! Ce sont des arnaqueurs . Laisse couler et bloque leurs numéros! Ils essayeront avec d'autres fixe ou portables mais ne répond pas il te feront rien

Par **ninouu94**, le **05/09/2017** à **01:30**

Bonjour je m’excuse de vous déranger j'ai une question à vous posez je n'est pas signé le contrat à culture et formation mais j'ai tout de même valider mon RIB et j'ai peur qui me vole et ce que c'est sécurisé ou pas ?

Par **ninouu94**, le **05/09/2017** à **01:39**

répondez moi je vous en pris car j'ai vu tout vos commentaire et je ne souhaite pas être victime d'une arnaque je préfère tout au temps poursuivre ma formation par alternance dans une bonne formation connue et non pas à voir un diplôme non reconnu par l'état

Par **margotine93**, le **19/09/2017** à **22:34**

ATTENTION ARNAQUE ! ne souscrivez pas à cette pseudo formation surtout pas !!! j'ai été comme vous, j'ai voulu y croire et ça fait 4 ans qu'ils me harcèlent !! ils ont commencé par le téléphone, puis les lettres de menace, contentieux bidon et huissier que j'attends toujours devant ma porte ! mais ils ne lachent pas l'affaire...j'ai eu un break d'un an puis rebelotte depuis une semaine, je recois des lettres de menace de payer sous 4 jours 1794 euros (et oui avec les intérets rien que ça !)ils ont meme changé d'organisme de harcèlement : Ixxxx Jxxx (surement des copains !) sinon tribunal et huissier de justice qui va me prendre TOUS mes biens !! mais de quel droit ? je fais la morte depuis 4 ans et ils n'aurons pas un centime de ma part, leurs cours c'est de la merde, les profs ce sont en fait des vendeurs !

Par **Méhara**, le **12/01/2018** à **12:08**

http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/resultat

ici vous trouverez la confirmation par le gouvernement de la validité du titre.

De plus si vous faites une formation à distance évidement que vous risquez de rencontrer des problèmes quant a la communication. Vous devriez franchement vous renseigner avant de

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

faire des démarches comme ça.

Comment vous arrivez a vous plaindre quand vous souscrivez a une formation professionnelle valide, qui vous permet de payer des mensualités franchement super accessibles (et venez pas dire "je suis en situation difficile" je suis maman au foyer et je n'ai que 400 euros de revenus et malgré ça j'arrive a gérer...).

Et surtout je n'arrive pas a comprendre ça: vous demandez une formation assez couteuse pour la plupart des gens sans regarder les éventuelles contraintes de résiliation, la validité du contrat, ...

Si vous êtes déjà en situation difficile, que vous vous engagez a payez une formation sur un cours ou long terme sans être sûr de pouvoir aller jusqu'au bout financièrement, je trouve que vous êtes quand même de mauvaise fois.

Ok leurs méthodes ne sont pas les bonnes pour ce qui est du "harcèlement" cependant, avant d'aller sur des forums, soyez logique, renseignez vous auprès des lois, de l'état,(si vous allez voir un avocat pour ça alors que vous vous plaignez du coup de la formation c'est une sacrée blague) et arrêtez s'il vous plait d'essayer de gonfler votre égo auprès de rageux sur le net. Parce que la oui vous trouverez votre compte cependant vous avancerez jamais.

Par **Missmiss**, le **20/03/2018** à **21:14**

Bonjour je recontre un problème avec culture formation je n'ai pas pu résilié mon contrat cela fait plus de trois moi je reçois des courrier d'huissier de leur part peut ils quelque chose min encontre ?

Par **jodelariege**, le **21/03/2018** à **00:25**

Bonsoir lisez les messages au dessus du votre il y a 3 pages de cas comme le votre.....voustrouverez votre cas.....

Par **jodelariege**, le **21/03/2018** à **19:59**

Bonsoir lisez les messages au dessus du votre il y a 3 pages de cas comme le votre.....voustrouverez votre cas.....

Par **halawa**, le **04/05/2018** à **10:02**

bonjour a tous merci pour les témoignages j'ai fait une demande pour le cap petite enfance par téléphonne et j'ai reçue un e-mail les documents a complété avant de prendre les devants je me suis renseigné sur les forums avant de validé quel arnaque je suis très satisfaite de moi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

merci a vous grace a ces témoignage je vais évité ils vont me rappeler pour validé mon inscription pour la formation je leur dirais non et je vais me renseigné aupres de l'anpe pour trouvé une autre solution pour mon concours d'atsem ils m'ont demander 34 euros par mos pendant 3ans je ne leur fait pas confiance ça m'évitera les traca merci

Par **jodelariege**, le **04/05/2018** à **10:11**

bonjour vous pouvez aussi vous renseigner auprès du CNED organisme de formation d' Etat ,qui prépare au concours .
3 ans me semble beaucoup pour préparer un concours d' atsem.
contactez le CNED mais attention le paiement ,moins élevé que dans le privé,sera éxigé .

Par **halawa**, le **04/05/2018** à **20:21**

ok et les cours minerve?
voici qu'il me propose
en ce qui concerne les frais de scolarité,je vous propose la formule aepepe36,correspondant a un acompte de 38,00e et 36 versements de 35,00e/mois,soit un total pour votre formation de 1298,00EUROS

Par **jodelariege**, le **04/05/2018** à **20:29**

bonjour je pense que ces cours sont sérieux ; le problème est la formation en 36 mois soit 3 ans ; cela me parait beaucoup pour préparer un concours d'atsem... sur ce laps de temps vous pouvez avoir des difficultés financières ,ce qui va vous pousser à abandonner ,à ne plus payer et à être harcelée par une société de recouvrement.... il y a des milliers de témoignages ici et là...on connait la chanson
je vous conseille vivement de vous renseigner avant auprès du CNED ,qui n’est pas une organisation commerciale mais qui dépend de l’état ,qui sera sans doute beaucoup moins cher et sérieux
franchement vous allez arrêter bien avant les 3 ans c'est bien trop long....
si vous n'avez pas besoin d'avoir le CAP petite enfance pour être Atsem préparez juste le concours pour être Atsem ...avec le CNED (je ne travaille pas pour le CNED mais je pense qu'un organisme d'Etat apporte plus de garantie)

Par **halawa**, le **04/05/2018** à **20:44**

merci je suis tout a fait d'accord avec vous je vais me renseigné aupres du CNED et les cours minerve vous connaissez?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **jodelariege**, le **04/05/2018** à **21:54**

je vous ai déjà répondu ci dessus...

Par **Visiteur**, le **05/05/2018** à **07:50**

Bjr
On se lance parfois trop vite sur ce genre de formation, puis on grossit les rangs de nos intervenants qui souhaitent arrêter la formation sur laquelle ils ce sont engager.
Première chose, bien connaître toutes les possibilités.
https://infos.emploipublic.fr/article/devenir-atsem-un-metier-trois-concours-eea-7601

Par **halawa**, le **05/05/2018** à **08:57**

bonjour merci pour ces enseignement je voulais savoir si CNED c'est la meme chose que cours minerve

Par **morobar**, le **05/05/2018** à **09:06**

Non de chez non, c'est déjà écrit dans les interventions précédentes.
Les autres organisations relèvent du privé, ce sont donc des entreprises d'enseignement à distance.
Le CNED c'est un service de l'éducation nationale.
SI vous ne payez pas le CNED vous serez poursuivi jusqu'au bout.

Par **halawa**, le **05/05/2018** à **09:30**

ok merci bonne journée

Par **Katou13770**, le **21/01/2019** à **23:26**

Bonjour , aillant moi même ce problème avec culture et formation cela fait 14 mois que paie personnes ne m a jamais contacter (professeurs) je vois que certains poste remontent à plus de 8 ans , j ai tenter de faire opposition j ai reçu lettre de relance de mise en demeure ..résultats je paie 45 euros par mois dans le vent , j ai pris le temps de leur expliquer que je souffrais d un cancer du pancréas que j ai eu depuis 3 ans de chimio 48 opérations que je suis en paralysie abominal , stomisee et que je suis opéree tous les 2 mois en invalidité de travail avec un taux nférieur à 5 pour cent de capacités de vie normale, je pensais faire appel

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

aux services des consommateurs , est ce que certains de vous ont des conseils, car au vu de ces poste on dirait que culture et formation ne sont pas très sérieux mais suffisamment pour connaître les lois et continué à faire signer des contrats....ils ont tendance à appliquer la même politique alors qu' ils devraient agir aux cas par cas aujourd hui une continue de payer dans le vent ...Joe suis ouverte à tous conseils ..merci à vpomous tous et toutes ...belié journee

Par **Momo1985**, le **24/01/2019** à **18:24**

Bonjour j ai moi même était la victime de culture et formation. J ai également eu le droit au harcèlement , lettre de menace : mise en demeure , huissier et tout ce qui va bien . Cela fait 5 ans et je n ai jamais vu l ombre d un huissier ou de quelques représailles que ce soit . Leur publicité est mensongère car la formation n est pas reconnue pour trouver un emploi. Alors ne craignez rien d eux .... il faut juste serrer les dents quelques mois c est tout

Par **Kristel008**, le **28/01/2019** à **18:18**

Bonjour,

Je suis moi même inscrite au cours en ligne de culture et formation. Aucun suivi de leurs part. Je n'ai eux accès aux cours en ligne que 1an après. Et là 6 mois plus tard je n'y ai plus du tous accès.
Comment puis je me retourner contre-eux?

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **18:59**

Bonjour,
Tout d'abord par procédure amiable. Vous ne risquez rien à réclamer une diminution des frais de scolarité pour les manquements observés.
EN cas de réponse négative ou d'absence de toute réponse, ne reste que la voie judiciaire du tribunal d'instance du lieu de l'école, mais aussi de votre lieu de résidence.

Par **sam1996**, le **04/02/2019** à **12:36**

bonjour
donc si je leur envoi la lettre de résiliation avec l'ignorance de leur lettre et appels je pourrai m'en sortir?
merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **morobar**, le **04/02/2019** à **15:01**

Pourquoi le "donc" ? je n'ai rien indiqué de tel.

Par **Mahina34**, le **01/03/2019** à **13:07**

Bonjour,

Moi j'ai commencer un C.A.P petite enfance avec culture et formation et j'en suis pas ravi au début tu fait une demande de documentation ensuite il t'appel pour parler avec toi il dise que C'est pour connaître ton niveau scolaire et ensuite tu fait ton inscription avec eux une fois qui on tout tes coordonnées il te dise qu'il vont faire un prélèvement de 34€ mais il ne te l'on pas dire lors de l'entretien téléphonique que ta eu avec eux et ensuite tu paye 36€ par mois et il te prélève tout les 6 du mois et si tu la pas tes sous le 6 du mois et que tu choisis une autre date il chipote un peu

Par **Spyddy**, le **26/05/2019** à **14:31**

Bonjours tout le monde.

Je pensais faire une formation d auxiliaire de vie chez eux mais j ai pas encore signer le contrat définitif je leurs est envoyer un mail en leurs disant après réflexion je ne pensais pas le signer

Par **Spyddy**, le **26/05/2019** à **14:34**

Bonjours tout le monde.
Je signerai pas le contrat définitif. Je leurs est envoyer un mail en disant après réflexion que j irais pas faire ma formation chez eux.

Par **Spyddy**, le **26/05/2019** à **14:37**

Bloque les sur ton tel

Par **Rawell**, le **10/07/2019** à **23:33**

Bonjour je suis de chez culture formation, et je voulais vous demandez si lharcelement avait arreter depuis toutes cs annees. Merci bcp

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Buddha**, le **08/09/2019** à **13:00**

Bonjour, en lisant tous vos commentaires, cette école me fait peur, dans quoi je me suis engagée ? J ai signé mon contrat par téléphone le 30 août, il y a seulement un peu plus d une semaine, pour l instant rien de prélevé, mais ils ont mon rib, est ce que je peux résilié tout des demain et que je n aurai rien à payer ?

Par **jodelariege**, le **08/09/2019** à **14:37**

bonjour vous avez 14 jours aprés votre signature pour vous rétracter ... envoyez une lettre recomnandée avec accusé de reception dés demain matin vous n'avez rien à payer mais prévenez quand meme votre banque pour bloquer tout prélèvement ...

vous pouvez faire cette lettre sur le site internet de votre courrier vous aurez ainsi une trace encore plus sure.....ceci peut etre fait dés maintenant sur le site en question

Par **Melissa950**, le **10/01/2020** à **13:03**

J'ai un problème aussi je me suis inscrite dans formation car je n'avais pas d'école et maintenant que j'en n'ai une je suis plus les cours et il me force à payer alors que ma mère et malade elle peut plus payer et moi je travaille pour aider ma mère et je peut plus payer la formation et il s'en fou se qu'il veulent c'est l'argent donc aider moi à arrêter sa SVP .

Par **jodelariege**, le **10/01/2020** à **17:24**

bonjour

s'il vous plait prenez le temps de lire les messages au dessus du votre (99 messages...) car les bénévoles répètent la meme chose depuis des années et des années alors qu'il suffit de lire les messages où tout est déja expliqué....

Par **Elo89**, le **09/06/2020** à **11:42**

Bonjour actuellement j ai le meme probleme Que fair ???menace telephonique ils sont malin eux et harcelement et chantage genre fair forcer le client a payer c est ce qu elle a dis de force le paiement et tout je sais pas si ils on le droit car j ai eu un paiement qui c pas fait du cou ils arretent Pas courrier Mail etc merci de votre reponse la je suis en stress

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **jodelariege**, le **09/06/2020** à **12:32**

bonjour

s'il vous plait prenez le temps de lire les messages au dessus du votre (100 messages...) car les bénévoles répètent la meme chose depuis des années et des années alors qu'il suffit de lire les messages où tout est déja expliqué....

Par **Colere**, le **15/12/2021** à **16:19**

Bonjour moi pareil la meme formation que toi j ai voulu arreter car j ai plus les moyens financier au depart il me dise que si j arrete la formation il s arreteront de me prelever et la il veulent pas que j arrete et que je dois continuer a payer. La il me demande de payer 1657€ alors que je gagne 900€ car je suis en situation de handicap.

Et leur consiliateur m a menacer et insulter en me disant que c est bien fait pour ma gueule car je suis une rater d handicape et qu un ucier de justice va m appeler et que je n ai pas le droit de l ai attaquer car ca retombera sur moi d apres ce qu ils m ont dit.

Par **val0644**, le **11/02/2022** à **11:19**

Bonjour, Ma fille est dans la même situation, harcelée pour signer au plus vite le contrat, et pour la rassurer et la convaincre, culture et formation lui a dit qu'ils s'occupaient de tout administativment pour envoyer le devis à pole emploi, que sa formation serait financée... ils ont réussi à force d'appels et de harcèlement à la faire signer avant même la réponse de Pole Emploi... au final, il y a eu refus de pole emploi car l'organisme n'est pas agréé. Mais trop tard culture et formations l'avait fait signer avant... sachant qu'elle n'avait que 19 ans, ils ont profité de sa naiveté.. c'est de l'abus de faiblesse, de l'arnaque car ils savaient qu'elle ne pourrait avoir l'accord de pole emploi... Maintenant Culture et formation a osé (honte à eux) déposé contre elle un dossier chez l'huissier mais elle ne peut pas payer et n'a d'ailleurs pas suivi cette formation, organisme non sérieux, malhonnête... quand je vois le nombre impressionnant de personnes piégées par cet organisme, comment se regrouper pour se défendre ? Avez-vous connaissance d'un collectif ou de demarches à faire pour arrêter Culture et formation de nuire avec des méthodes malhonnêtes ? Merci par avance pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **11/02/2022** à **13:10**

bonjour

bonjour

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

s'il vous plait prenez le temps de lire les messages au dessus du votre (103 messages...) car les bénévoles répètent la meme chose depuis des années et des années alors qu'il suffit de lire les messages où tout est déja expliqué....

Par **val0644**, le **11/02/2022** à **13:46**

Oui j'ai bien lu et n'ai pas trouvé la réponse, d'où ma question.
Il s'agit de témoignages de personnes victimes aussi de culture et Formation.
Y a t'il un collectif, ou quelle est la procédure pour résilier ? Si nous trouvions la réponse, il n'y aurait pas encore tous ces témoignages et appels au secours pour se sortir de cet organisme.
Personnellement j'ai fait des recherches, et à ce jour je n'ai pas trouvé. Ce qui est scandaleux c'est que ça continue depuis tant d'années..

Par **jodelariege**, le **11/02/2022** à **13:52**

c'est surtout que personne personne personne personne (me suis je bien fait comprendre..?) ne revient jamais nous dire ce qui se passe aprés ..... au bout de 5 pages de messages et 105 messages.....on désespère un peu

mais peut etre vous meme allez vous revenir nous dire la suite? comme par exemple: etes vous allée au tribunal ou pas d'ici quelques mois ou années?

Par **val0644**, le **11/02/2022** à **14:03**

Je suis venue sur ce site "conseil juridique" en pensant y trouver, d'après son nom une réponse, des conseils fiables, peut-être de professionnels d'experts, mais je n'y trouve que des messages de victimes. Je n'ai malheureusement pas cette expertise, étant comme nous tous ici sur ce forum des victimes de cet organisme, et si je le pouvais, vous aiderait bien volontiers afin que cet organisme ne puisse plus arnaquer les gens.

Par **jodelariege**, le **11/02/2022** à **14:22**

il y a eu aussi beaucoup de réponses et de conseils fiables de bénévoles ;ce forum est tenu gratuitement par des bénévoles soit juristes soit interréssés par les problèmes de consommation ou de droit

les réponses données n'ont pas valeur de consultation juridique auprés d'un avocat par exemple mais sont des eclaircissements et des conseils suivant les situations exposées,des orientations ....on conseille souvent de voir un avocat (payant...)

les réponses ont toujours été les memes depuis le premier message en 2014....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

vous avez signé un contrat où il est écrit que si vous résiliez avant les 3 mois vous devez payer 30% du prix ;si vous résiliez aprés les 3 mois vous devez payer la totalité du prix

si vous ne payez plus vous allez etre harcelée pendant des mois des années avec menace d'aller au tribunal

vous pouvez aller consulter un avocat ou une association de défense du consommateur pour vous épauler dans vos démarches

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés